

# Résidence Saint-Exupéry

# Bienvenue



Résidence Saint-Exupéry - 14 rue Centrale - 69290 CRAPONNE

Tél : 04.78.44.60.26 | Fax : 04.78.57.04.84

[rstexupery@mairie-craponne.fr](mailto:rstexupery@mairie-craponne.fr)



# L'équipe de la résidence vous souhaite la bienvenue !

---

**Laurent PROTANO**

Directeur

---

**Docteur Pascal BONNET**

Médecin coordonnateur

---

**Audrey LACHANA**

Infirmière coordinatrice

---

**Isabelle ABERCE**

**Michèle BOULLY**

Agents de service

**Alexandra JOUANNEAU**

**Christelle LARRIVAZ**

---

**Stéphanie PALANDRE**

Kinésithérapeute

---

**Sandra SAPORITO**

Psychologue

---

**Maëlle DUET**

Psychomotricienne

---



# Editos

Madame, Monsieur,

Je suis très heureux de vous présenter le livret d'accueil de la résidence autonomie Saint-Exupéry.

Ce livret a été préparé à votre intention, ainsi qu'à celle de vos familles. Il vous permettra de mieux connaître l'établissement et ses caractéristiques.

Vous trouverez également tous les renseignements qui vous seront utiles au quotidien. L'équipe de la résidence est à votre écoute pour vous apporter un accompagnement personnalisé afin de faciliter votre adaptation au sein de votre nouveau cadre de vie.



**Bienvenue chez vous !  
Alain GALLIANO, Maire**

Vivre ensemble en toute indépendance, voilà ce que vous propose la résidence autonomie Saint Exupéry, depuis 1984. Elle associe logements autonomes et services collectifs. Une solution intermédiaire entre le domicile et l'EHPAD. La résidence autonomie a une nouvelle mission : jouer un rôle majeur dans la prévention de la perte d'autonomie. Il s'agit d'un établissement médico-social, non médicalisé. Cependant, comme à domicile, vous pouvez avoir recours à des services extérieurs (aide à domicile, infirmiers...). La résidence comporte 61 logements indépendants et des espaces communs. Comme dans un logement privé, les résidents emménagent avec leurs meubles, bibelots et effets personnels. Au cœur d'un parc de plus de 9.000 m<sup>2</sup>, vous pourrez continuer de vivre en toute sérénité.

**Laurent PROTANO, Directeur**

# Pourquoi choisir la vie à la résidence Saint-Exupéry ?

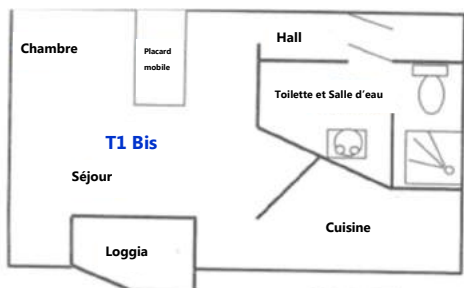
- ◆ **POUR ÊTRE EN SÉCURITÉ** : Astreinte 24h/24 assurée.
- ◆ **POUR ÊTRE ENTOURÉ** : Aide au quotidien par les agents de service et un homme d'entretien (problèmes domestiques).  
**Permanence médicale** assurée par le médecin coordonnateur et l'infirmière coordinatrice.  
**Encadrement** par une équipe paramédicale, établissement d'un dossier de soins, suivi médical et urgences assurés.  
Services facultatifs et payants proposés : pédicure, coiffeuse, esthéticienne, aide-ménagère.
- ◆ **POUR AVOIR UNE ANIMATION** : Lieu de vie avant tout, la résidence autonome a pour vocation de proposer, **les jours ouvrés, diverses animations** organisées par les agents de service ou les professionnels de santé : gymnastique douce, atelier psychomotricité, atelier équilibre, atelier mémoire...
- ◆ **POUR DES DÉJEUNERS À THÈME MENSUELS** : Noël, Jour de l'an...

## Le restaurant

Le restaurant de la résidence Saint-Exupéry propose des **repas à prix modéré** aux résidents, mais également aux **personnes âgées de la Commune qui souhaitent partager un moment de convivialité** avec d'autres Craponnois.

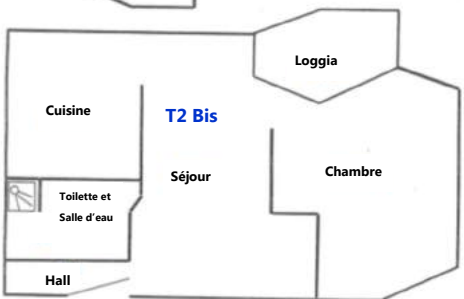
Après le déjeuner, les personnes extérieures peuvent **participer aux animations de 15h30 à 17h30**, du lundi au vendredi.

# Votre logement



L'appartement (T1 bis de 35 m<sup>2</sup>) comprend :

- ◆ **1 séjour** avec kitchenette séparée, équipé de plaques chauffantes et d'un évier, placards et éléments de cuisine,
- ◆ **2 « appels d'urgence »** (1 dans le séjour, 1 dans la salle d'eau),
- ◆ prise TV, prise téléphone privée,
- ◆ **1 salle d'eau** avec WC, lavabo et douche.
- ◆ **1 loggia** vitrée.



Les T2 ont, en plus, une chambre fermée. Les locataires apportent leurs meubles. Les étages sont desservis par des ascenseurs.

## Lieux de vie

Situés au rez-de-chaussée, ils sont composés :

- ◆ d'un hall d'accueil avec les **boîtes aux lettres**,
- ◆ d'une salle de **restaurant**,
- ◆ de trois **salons de jeux**, lieux d'échanges et d'animations, dont l'un est **climatisé**,
- ◆ des bureaux d'accueil (direction, animation, service médical) ouverts du lundi au vendredi de 8h à 18h.



*Une personne est d'astreinte en dehors de ces horaires, pour assurer une sécurité 24h/24.*

# Prestations à votre service

## Services internes

- ◆ le **service de restauration fonctionne tous les jours** à midi (hors jours fériés).  
La famille et les amis des résidents sont les bienvenus.  
Le soir, un potage peut être commandé.  
Le règlement se fait par prélèvement automatique.
- ◆ les **travaux** de maintenance, de réparations et de jardinage sont **assurés par un agent d'entretien**.
- ◆ **deux chambres d'hôtes** sont mises gracieusement à disposition des résidents pour accueillir leur famille.
- ◆ le **service de soins** est géré par l'infirmière coordinatrice, en collaboration avec le médecin coordonnateur qui assure l'élaboration et le suivi du dossier de soins individualisé, ainsi que la liaison avec les services de soins extérieurs (médecins traitants, hôpitaux, EHPAD).



## Services extérieurs

- ◆ les relations médico-sociales sont assurées par les **visites du médecin traitant**, des **infirmières** libérales, des **kinésithérapeutes**, du **laboratoire** et des **aides à domicile**. Chaque résident choisit son propre intervenant.
- ◆ les **pharmacies** assurent des livraisons à domicile.
- ◆ régulièrement, sont prévus les passages (sur inscription) : du **blanchisseur** (tous les 15 jours), du **laveur de vitres** (3 fois par an), de la **coiffeuse** (tous les vendredis).
- ◆ la **messe** est célébrée une fois par mois au salon. (1er jeudi du mois à 16h).
- ◆ des commerçants de Craonne peuvent assurer la livraison de courses à domicile.



# Admission et tarifs

Pour accéder à la résidence, il faut **être âgé de 60 ans et plus** et être valide.

L'admission se fait sur dépôt d'un dossier administratif et médical et après l'aval de la commission d'admission.

Les résidents peuvent bénéficier de l'APL (Allocation Personnalisée au Logement) et de l'Aide Sociale, suivant leurs ressources.

## **Prix de journée** au 01/06/18\*

*(comprenant la location, les charges et les prestations du personnel) :*

T1 : 17,99 € / jour

T1 bis : 24,65 € / jour

T2 : 36,78 € / jour

## **Prix des repas 2019 :**

Résident : 6,95 €

Craponnois : 6,95 €

Invité : 11 €

Potage : 0,70 €



Le montant du loyer comprend la location de l'appartement, les charges (chauffage, électricité, eau) et les prestations du personnel.

Le loyer est payable par prélèvement automatique.

\* Les tarifs sont révisables chaque année par la Métropole de Lyon.

# Les animations proposées

- ◆ un **repas amélioré** sur place ou à l'extérieur est organisé une fois par mois,
- ◆ le mardi, 2 fois par mois, est consacré aux **courses** dans la Zone Commerciale des Antiquaires,
- ◆ **diverses animations** sont organisées tous les jours ouvrés, encadrées par des animateurs :
  - ◇ gymnastique douce,
  - ◇ pétanque,
  - ◇ atelier mémoire, couture,
  - ◇ divers jeux,
  - ◇ sorties, projection de films,
  - ◇ petits déjeuners, goûters,
  - ◇ séances de psychomotricité, etc.
- ◆ distribution des colis de Noël en présence des enfants du Conseil Municipal d'Enfants,
- ◆ divers échanges :
  - ◇ réunion « Parlons ensemble » une fois par mois,
  - ◇ lors du conseil de la Vie Sociale, trois fois par an.



Résidence Saint-Exupéry - 14 rue Centrale - 69290 CRAPONNE

Tél : 04.78.44.60.26 | Fax : 04.78.57.04.84

[rstexupery@mairie-craponne.fr](mailto:rstexupery@mairie-craponne.fr)

